

L'ÉCHO DE BELGRADE

REDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITE
Belgrade, 3 rue Kralja Ferdinanda, Tél. 24-5-61

JOURNAL YUGOSLAVE HEBDOMADAIRE

Prix: Yougoslavie: un an 60 din.; six mois 35 din.
Etranger: un an 50 fr. fr.; six mois 30 fr. fr.
Compte-chèques-postaux 56419 Belgrade

La collaboration franco-britannique et la paix

Deux événements d'une haute importance, le dernier vote de confiance au gouvernement, à la Chambre des députés française notamment en ce qui concerne la politique extérieure de M. Laval, suivis des déclarations du Président du Conseil, ainsi que celles des cabinets de Londres et de Paris, relatives à la collaboration de ces deux grandes puissances, en vue de l'organisation de la paix générale, n'ont fait que réjouir l'opinion publique yougoslave qui suit avec la plus grande attention les efforts déployés par la diplomatie franco-britannique afin d'aboutir à la cessation des hostilités en Afrique Orientale, tout en respectant les principes de la Société des Nations. Cette manifestation de la fidélité à l'égard du Covenant inspire la confiance absolue aux autres Etats, grands et petits, membres de l'institution de Genève, qui regardent avec plus d'espérance la réalisation d'une large coopération internationale, dont la base même est l'entente franco-britannique, qui mènera à la concorde des peuples, si nécessaire, à l'heure actuelle, pour assurer un meilleur avenir au monde. Si l'on se bornait à quelques constatations générales qui découlent des deux événements cités, l'on ne saurait suffisamment louer l'œuvre que le gouvernement français a accomplie ces derniers temps, en trouvant un équilibre dans les problèmes si complexes que présente la situation actuelle, problèmes dont les cadres dépassent grandement la crise provoquée par le conflit italo-éthiopien. Personne ne pourrait nier que la France, liée d'un côté par ses engagements provenant des accords de Rome, du 7 janvier 1935 et de l'autre côté par ses obligations internationales, se débatte contre de grosses difficultés, d'autant plus que des questions de même ordre embarrassent le gouvernement britannique qui, de son côté, cherche la solution la plus juste pour faire, à la fois, cesser la guerre en Ethiopie et respecter le Pacte de la Société des Nations, dont l'article 16, mis en application par suite de l'approbation de tous les membres, à l'exception de l'Autriche, de la Hongrie et de l'Albanie, a mis à l'épreuve l'institution de Genève même. On se rappelle encore de la déception de Londres et de Paris, lors de l'échec du projet Laval-Hoare, élaboré dans un esprit de parfaite bonne volonté des deux gouvernements, auxquels incombaient la lourde tâche et la responsabilité de la sauvegarde de la paix commune.

A la suite de cet échec, de nouvelles difficultés ont surgi pour les deux gouvernements dans le règlement du conflit africain, et de nouveaux efforts ont dû être déployés afin d'affermir et d'élargir la collaboration entre la France et l'Angleterre. On constate, avec satisfaction, l'attention qu'on prête de part et d'autre à l'Allemagne, dont l'adhésion à cette collaboration s'impose de plus en plus, ce qu'on ne manque pas de souligner, tant à Berlin qu'à Paris et à Londres. La France et l'Angleterre, en effet, s'en rendent parfaitement compte, surtout en ce qui concerne la réalisation de la sécurité collective, ainsi que la solution des autres problèmes, dont l'un des plus importants, à côté de la conclusion du Pacte Oriental complété par les pactes de l'assistance mutuelle et de celui de l'entente méditerranéenne, est sans doute la question danubienne, intéressant de très près le Yougoslavie.

Quant au problème de l'Europe centrale, d'une haute portée pour la communauté européenne — auquel on attribue sans exagération mais un peu prématûrement, il est vrai, une importance toute particulière, relevée surtout par la presse italienne et viennoise — il ne pourrait être résolu d'une façon satisfaisante si l'on se basait sur la prépondérance de tel ou tel autre Etat de cette région et moins encore si l'on négligeait une participation effective des autres grandes puissances, notamment de l'Allemagne, et dans une certaine mesure l'Angleterre, la France ayant déjà manifesté son consentement pour une collaboration avec l'Italie dans le bassin du Danube.

On a reproché, à maintes occasions, la préférence que l'on donne souvent à l'Autriche. On en parle beaucoup encore ces derniers temps et il se manifeste justement une nouvelle poussée, de la part de certaines

La Fête des Mères au Palais Royal

Le 29 décembre, au Palais-royal, a été célébrée la Fête des mères, en présence de 45 enfants venus de province et d'une centaine d'enfants des écoles de Belgrade. Les années précédentes, S. M. la Reine recevait seulement les meilleurs élèves pauvres des écoles de Belgrade. Mais cette année, S. M. le Roi ayant exprimé le désir de voir des écoliers de province assister à la fête, on a invité de chaque centre de banovine, cinq élèves pauvres, trois garçons et deux filles, choisis parmi les meilleurs écoliers, qui sont arrivés samedi accompagnés de leurs maîtres. Dimanche, les en-



S. M. le Roi Pierre II., avec les Princes Tomislav et André, en présence de S. M. la Reine Marie, distribue des présents aux écoliers pauvres.

fants se sont réunis et on leur a distribué les cadeaux de S. M. la Reine. Puis, en autobus, ils ont visité la capitale. A midi, S. M. le Roi Pierre II leur a offert un déjeuner au Casino des officiers à Zemun; à la suite, duquel les enfants ont été introduits dans la salle d'honneur du Palais-royal où ils ont assisté tout d'abord à une représentation de la pièce du poète populaire yougoslave, V. Ilić: „Notre jeune Roi et les enfants yougoslaves“.

A 15 heures, S. M. la Reine Marie a fait Son entrée dans la salle aux sons de l'hymne national, accompagnée de S. M. le Roi Pierre II, des Princes royaux Tomislav et André, et des Princes Alexandre et Nicolas.

L'entrée de la Famille royale provoque l'enthousiasme chez le jeune public qui acclame particulièrement S. M. le Roi Pierre II.

Quand les membres de la Famille royale eurent pris les places d'honneur, un jeune élève s'approcha de S. M. la Reine et, selon la coutume, fit le noeud en prononçant les paroles suivantes:

„Permettez-moi, Majesté, de nouer

le noeud selon la coutume nationale au nom des enfants pauvres de Belgrade et de toute notre patrie et de souhaiter une longue et heureuse vie à S. M. le Roi et à toute la Famille royale.“

On passa ensuite à l'exécution d'une programme artistique effectué par les enfants des écoles de Belgrade et des artistes connus. Le programme terminé, Leurs Majestés passèrent avec les Princes dans une autre salle où des cadeaux furent distribués par S. M. le Roi Pierre aux enfants auxquels fut ensuite servi un goûter, pendant lequel la Famille royale resta

à la disposition des invités.

A 18 heures Leurs Majestés et les Princes quittèrent le Palais aux acclamations enthousiastes des enfants.

Le 28 décembre les Princes Tomislav et André, les Princes Nicolas et Alexandre, ont assisté à la représentation de cinéma pour enfants organisée par l'Association des Mères, à l'occasion de la Fête des mères.

A leur arrivée et à leur départ, les Princes ont été chaleureusement acclamés par un public enthousiaste d'enfants.

Cette année, la Fête des mères au Palais a eu un caractère particulier, un cœur généreux ayant parlé. En exprimant le désir de voir assister à la cérémonie traditionnelle les enfants pauvres du pays tout entier, le jeune Roi, qui se prépare à prendre le gouvernail de l'Etat pour le mener dans la voie que Lui a tracée Son Auguste Père, a montré spontanément quel cœur généraux bat dans la poitrine du futur Chef de la nation yougoslave.

Le journal dit aussi que les Balkans, comme unité géographique et comme force armée, doivent être prêts à toutes les éventualités.

M. Rouchdi Aras à Belgrade

(De notre correspondant)

Genève, le 31 décembre

On admet à Genève qu'il devient

de plus en plus malaisé de faire des

pronostics sur ce que l'année 1936

va nous apporter.

Le monde entier se

trouve, sans doute, engagé dans une

voie dont il paraît bien difficile qu'il

puisse beaucoup s'écartez.

Aujourd'hui

les positions sont prises.

Les gouvernements ne pourraient pas,

même s'ils le voulaient, ne pas tenir compte

des opinions publiques exaltées.

Toutefois, on doit constater la fréquence

de plus en plus grande des événements

inattendus.

Il n'est pas impossi-

ble que ceux-ci deviennent

plus nombreux.

Il est donc nécessaire de faire

quelques déclarations aux journalistes,

dans lesquelles il s'exprima ainsi:

„Nous avons une accalmie relative

de toutes parts. Il faut espérer qu'après

Noël tout ira mieux.

Les fêtes et le repos sont les meilleurs conseillers. Après, on causera.“

Malgré l'état d'incertitude et de

malaise dans lequel on se trouve, on

veut croire, cependant, dans les mi-

lieux genevois, que la crise minis-

térielle, qui s'est produite en An-

gleterre, avec une rapidité presque

foudroyante, et l'arrivée de M. Eden

à la tête du Ministère des Affaires

étrangères, ont fait nettement pen-

cher la balance du côté de ceux qui

entendent que les principes de la

S. D. N. soient respectés ou, ce qui

revient au même, du côté de ceux

qui s'efforcent d'établir le monde

sur les principes renforcés et inatta-

quables de la sécurité collective. On

estime, en effet, ou, du moins, on

en nourrit l'espoir dans les milieux ge-

nevois, que le mois de janvier mar-

quera des dates nouvelles importantes

dans les annales de l'application de

l'article 16 du Pacte et du raffermis-

sement des principes de la S.D.N.

Assurément, personne ne suppose

que l'on voudra pousser l'application

des sanctions jusqu'à la mise en

œuvre du deuxième alinéa de l'arti-

cle 16, qui comporterait l'entrée en

guerre contre l'Italie. On ne songe

toujours pas à autre chose qu'à main-

tenir, aussi efficaces que possible, les

sanctions économiques. Si le besoin

en fait sentir, on irait jusqu'à

prévoir l'application des autres sanc-

tions dont on avait reculé, jusqu'à ce

la date, dans la pensée qu'un effort

de conciliation pourrait aboutir à des

résultats heureux.

En réalité, on se rend bien compte

que le temps a été utilisé par l'Etat

italien et qu'il serait, peut-être, étran-

geant de se décider à fixer la date de

l'entrée en vigueur de l'embargo sur

le pétrole, et qu'on l'annonçait encore

comme un grave et gros événement,

alors que l'on sait qu'en prévision de

Ed. B.

La propagande communiste

Au cours de la découverte de l'organisme communiste illégal, la Préfecture de Belgrade a saisi un matériau important de propagande et les instructions publiées par les organisations communistes illégales de l'étranger et du pays. Ces documents contiennent entre autres des instructions aux membres du mouvement communiste illégal touchant la manière dont ils doivent se servir de réunions publiques politiques, des conférences et autres manifestations de l'opposition dans le but de faire de la propagande communiste.

Se conformant à ces instructions, les communistes déplacent leur activité sur le terrain, de telle façon que leur action se fit déjà sentir au cours de certaines réunions et conférences publiques.

Les organisations communistes recommandent à leurs agitateurs de

recommander dans toutes les organisations politiques, en particulier dans celles de l'opposition, et de tâcher ensuite, au moyen de mots d'ordre, d'amener vers eux les masses populaires.

A cet effet, elles donnent le mot d'ordre demandant la dissolution

du Parlement actuel, afin d'indisposer

le peuple contre le gouvernement et

contre le facteur législatif, tandis

que, d'autre part, dans ces instructions,

les communistes déplacent leur activité sur le terrain, de telle façon que leur action se fit déjà sentir au cours de certaines réunions et conférences publiques.

Revenant sur la découverte faite

récemment par les organes de la

Préfecture de police de Belgrade

d'une organisation communiste, Vre-

me dit, notamment, que suivant les

instructions données par les diffé-

rents centres communistes du pays et

de l'étranger à leurs partisans, ceux-

ci doivent, en particulier, exploiter

les différentes réunions publiques et

plus spécialement celles de l'opposi-

tion. Lesdites instructions ordonnent

SU de

La Chambre vient de siéger dans le même lieu où elle-mêmes étaient réunies les déléguées nationales.

A notre grande joie, des agitateurs, qui démontent, au cours des réunions publiques, le rétablissement des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et l'URSS. Ce fait faciliter singulièrement la tâche des communistes qui, par l'intermédiaire de la représentation commerciale soviétique, exerceraient une forte propagande et se livreraient à l'espionnage dans notre pays. On verrait alors l'assassinat de certains hommes de marque, comme cela se produisit dans d'autres Etats qui renouvelaient leurs relations avec les Soviets.

Tous les citoyens doivent avoir conscience de ce danger qui menace notre Etat.

social existant et à l'instauration d'un régime communiste nouveau et qu'à cet effet, il est nécessaire d'appuyer toute action séparatiste et de minorités nationales.

Elles exigent aussi, des agitateurs, qu'ils démontent, au cours des réunions publiques, le rétablissement des relations diplomatiques entre la Yougoslavie et l'URSS. Ce fait faciliter singulièrement la tâche des communistes qui, par l'intermédiaire de la représentation commerciale soviétique, exerceraient une forte propagande et se livreraient à l'espionnage dans notre pays. On verrait alors l'assassinat de certains hommes de marque, comme cela se produisit dans d'autres Etats qui renouvelaient leurs relations avec les Soviets.

Tous les citoyens doivent avoir conscience de ce danger qui menace notre Etat.

La minorité yougoslave en Italie

Le Novosti, de Zagreb, publie un éditorial sur la situation des minorités yougoslaves en Italie. Après avoir constaté que la langue slave a été complètement supprimée depuis longtemps dans toutes les manifestations de la vie publique, le journal poursuit:

« Ces derniers temps, cependant, a commencé une forte action offensive de la part des évêques contre les derniers restes de la vie nationale. Sous la direction de l'évêque de Fiume Santin et de l'archevêque de Gorizia Margotti, cette action tend à faire disparaître totalement l'usage de la langue nationale slave à l'église.

L'évêque de Fiume a donné l'ordre au clergé de ne faire des sermons qu'en italien. L'archevêque de Gorizia a en même temps défendu à son clergé de tenir le cours de religion dans les églises, lui ordonnant de le faire dans les écoles — sous le contrôle des autorités scolaires italiennes — et en langue italienne.

Quoiqu'exposé à de graves persécutions de la part des autorités ecclésiastiques et civiles, notre clergé de l'évêché de Fiume a présenté une protestation par écrit à la congrégation de Rome demandant que le droit séculaire de servir la messe, de chanter et de faire le sermon en langue nationale, lui soit confirmé. Cette protestation n'a, malheureusement, pas eu d'écho favorable. La congrégation de Rome a au contraire approuvé le geste de l'évêque Santin et lui a demandé de rétablir dans le plus bref délai le service en latin dans son évêché en éloignant les prêtres qui ne suivaient pas ses ordres. Ainsi, à partir du 1er janvier 1936, dans tout l'évêché de Fiume disparaîtra l'usage de la langue nationale respecté jusqu'alors dans les églises.

Dans l'archevêché de Gorizia, nos prêtres ont aussi organisé une résistance contre l'action de l'archevêque Margotti.

D'autre part écrit Jutro, de Ljubljana, dans la Province Julienne le régime politique devient aussi plus rigoureux. La tension générale que les événements politiques internationaux provoquent ces temps derniers, et plus encore l'action contre-sécessionniste, ont fait que les rapports entre les populations de la région sont devenus très difficiles. En plus de la campagne commencée contre les lecteurs de journaux des Etats voisins dont l'entrée avait été interdite, des arrestations et des condamnations ont eu lieu pour différentes raisons politiques.

Une semaine politique mouvementée

Dans le Parti de l'U.R.Y.

Le Président du Conseil reçoit de nombreux télégrammes, notamment des organisations locales de l'Union Radicale Yougoslave, qui lui expriment avec leur plein confiance, leur volonté de collaborer avec le comité exécutif et l'invitent à poursuivre l'œuvre entreprise concernant l'ordre et la justice pour tous, en vue de la consolidation économique et politique du pays.

Le 28 de ce mois, a eu lieu à Zagreb, la réunion du Comité local de l'Union radicale yougoslave, à laquelle prirent part les délégués représentant l'énorme majorité des adhérents du parti, qui reprovaient l'attitude négative d'une infime minorité de mécontents. Le comité vota une résolution exprimant la confiance des membres dans le comité exécutif de l'Union radicale yougoslave, avec MM. Stojadinović, Korošec et Spaho à la tête.

On manda de Veles qu'aux élections municipales supplémentaires la liste de l'Union radicale yougoslave a obtenu la majorité.

M. D. Cvetković sur les libertés politiques

Au cours d'une conférence organisée par l'Union radicale yougoslave à Niš, le ministre de la Prévoyance sociale et de la Santé publique, M. Drag. Cvetković, a prononcé un long discours sur la situation politique, disant notamment qu'à l'arrivée au pouvoir de M. Stojadinović a commencé à se développer la vie politique qui à laquelle on était habitué les années précédentes. Le gouvernement a ainsi compris son devoir en travaillant pour créer une démocratie et une vie politique saines. Son rôle a commencé et finira avec cette œuvre importante: donner au pays les libertés civiques, car, sans elles, il ne peut y avoir de démocratie libre et organisée, de même qu'il ne peut y avoir de vie politique normale et libre.

Poursuivant, le Ministre dit que, pour ces raisons, on a salué l'avènement du nouveau cours politique inauguré par M. Stojadinović, qui consiste dans la réalisation de la démocratie. S'il existe des objections et des critiques injustifiées quant à la lenteur amenée au rétablissement des libertés civiques et de la démocratie, cela vient de ce qu'il faut procéder par gradations quand il s'agit d'œuvres importantes.

L'organisation de l'Union radicale yougoslave s'est poursuivie à travers le pays tout entier avec le même élan qu'au temps de la formation de l'ancien parti radical. Il n'y a pas de régression puisque l'organisation du parti n'a été effectuée.

Le Ministre examine ensuite le cas de ceux qui considèrent qu'il faut emprunter d'autres voies et il fait allusion à la lettre de M. Aca Stanović, n'apportant pas la politique du Président du Conseil. A cette occasion, M. Cvetković affirme que les hommes politiques et les organisations ne doivent pas se fier à des personnalités, mais bien se déclarer pour des idéologies et des programmes politiques. Il en est de même pour l'ancien parti radical dont le comité-exécutif, dans lequel ont siégé M. Stojadinović et lui-même, a décidé de former un nouveau parti commun avec le parti populaire slovène de M. Korošec et le parti musulman yougoslave de M. Spaho. A partir de ce moment ont cessé de

fonctionner toutes les organisations et tous les comités de ces trois partis. L'ancien parti radical procéda de la même façon et liquida tous ses comités de direction.

Toutefois, il se trouvait parmi les membres du Comité-directeur du parti radical des hommes qui voulaient considérer que ce Comité existait toujours à Belgrade, bien qu'ils n'aient jamais été élus à aucun poste.

Et cela jouent l'amour-propre et les motifs personnels. Ils sont arrivés à faire signer la lettre connue par M. Stanović, qui est membre du Comité exécutif de l'Union radicale yougoslave. Au début, cette déclaration a pu provoquer certaine confusion, mais MM. Stojadinović, Korošec et Spaho, par leurs déclarations énergiques selon lesquelles l'Union radicale yougoslave continue à se développer suivant ses statuts et son programme, ont immédiatement rétabli l'ordre dans le parti. Toutes les organisations du pays ont donné leur approbation, trouvant que des hommes peuvent entrer et sortir du parti, mais que ces particuliers ne peuvent pas mettre en jeu l'existence même du parti qui est une nécessité vitale pour notre peuple et pour notre Etat.

* * *

Le 28 de ce mois, a eu lieu à Zagreb, la réunion du Comité local de l'Union radicale yougoslave, à laquelle prirent part les délégués représentant l'énorme majorité des adhérents de l'Union radicale yougoslave, avec MM. Stojadinović, Korošec et Spaho à la tête.

* * *

Un discours de M. B. Stojović

Dimanche, a eu lieu à Prokuplje, une conférence politique des adhérents de l'Union radicale yougoslave.

M. Stojović, ministre de l'Instruction publique, prononce un discours disant notamment que l'organisation d'un grand parti politique nouveau est nécessaire à notre vie publique, car il n'y a que l'union de toutes les forces constructives qui soit susceptible de faire face aux besoins du présent et de l'avenir et que c'est dans ce but qu'a été créée l'Union radicale yougoslave avec MM. Stojadinović, Korošec et Spaho en tête. « C'est pour cela que, comme membre de l'ancien parti démocratique, ajouta M. Stojović, j'ai adhéré à l'Union radicale yougoslave.

* * *

Le yougoslavisme et les Musulmans

Le ministre sans portefeuille, M. Behmen, pris la parole au cours d'une réunion organisée par l'Union radicale yougoslave dans les mines de Kalkanji.

Si le gouvernement de M. Stojadinović, a-t-il dit, n'a rien fait d'autre que d'avoir liquidé le régime Jevtić-Popović, il a fait beaucoup pour le peuple et l'Etat. Outre ses succès dans le domaine de la politique intérieure, il faut avoir devant les yeux les difficultés de la situation internationale, quand on ignore ce que sera le lendemain. Seulement, alors, on peut bien juger le gouvernement de M. Stojadinović et voir quel pêche on commet en mettant en avant des raisons mesquines de partisans dans les heures présentes, quand la nation tout entière aspire à la concorde et à la tranquillité, par un retour à la vie politique normale. Continuant, le Ministre dit que pour les musulmans l'unité des yougoslaves, est la base de la politique de l'Etat.

* * *

M. Lj. Davidović et la démocratie

M. Ljuba Davidović a participé, dimanche dernier, à un grand meeting organisé par l'ancien parti démocratique à Skopje. Du grand discours qu'il a prononcé, on peut retenir que: « Je seul régime politique qui peut obtenir de grands succès dans les condi-

tions actuelles, c'est la véritable démocratie. »

« Nous avons démontré, dit-il, que nous sommes capables d'assumer la destinée de notre pays. Le principe élémentaire de la démocratie est l'égalité complète de tous. Mais celui qui réclame certains droits doit être une personne honnête. »

« Je ne suis pas assez naïf pour croire que notre démocratie sera bientôt égale à celle qui règne en Amérique. Nous n'en sommes pas encore là. C'est progressivement et systématiquement que la démocratie fera son œuvre. Sans liberté il n'y a pas de progrès. »

* * *

Autour de la convocation de la Chambre

Le président de la Chambre, M. Čirić, dans un entretien avec les journalistes, a déclaré:

« La Chambre des députés se réunira vers la mi-janvier, quand le projet de budget sera dirigé vers la Commission des finances, aux fins d'examen. En même temps auront lieu les réunions plénaires de la Chambre au cours desquelles seront discutés les projets de lois actuellement devant les commissions spéciales. Ces projets, se rapportant aux lois sur les contraventions, au Code commercial et à la loi sur les coopératives, feront sûrement l'objet d'un vote dès la fin de janvier. De cette façon la discussion budgétaire pourra commencer dans la première moitié du mois de février. »

* * *

Ne jetez pas

L'Echo de Belgrade après l'avoir lu! Faites le lire!

Les cinq premières reproductions appartiennent au monastère de Nerez

Un album sur la peinture serbe médiévale

M. Mirko Cvetković publie, dans une luxueuse édition, un second album consacré à l'art de la Raška, où il reproduit, d'après les copies du peintre Jaroslav Kratina, quelques-unes des fresques des églises serbes.

Le premier fascicule de cette collection avait réussi à satisfaire tout

le monde et à susciter l'intérêt de

nombreux acheteurs à l'étranger.

Le deuxième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Nemanja (1168-1196).

Le troisième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš I (1228-1239).

Le quatrième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš II (1282-1321).

Le cinquième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš III (1371-1389).

Le sixième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš IV (1389-1402).

Le septième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš V (1402-1427).

Le huitième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš VI (1427-1463).

Le neuvième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš VII (1463-1489).

Le dixième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš VIII (1489-1521).

Le onzième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš IX (1521-1558).

Le douzième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš X (1558-1575).

Le treizième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš XI (1575-1595).

Le quatorzième fascicule contient

des reproductions de l'art de la

peinture serbe de l'époque de l'empereur

Stephen Uroš XII (1595-1621).

Le quinzième fascicule contient

des reproductions de l

Le Monde et la Ville

La Cour

S. M. LE ROI PIERRE II
POUR LE SECOURS D'HIVER
S. M. le Roi Pierre II a bien voulu faire un don de cent mille dinars pour l'action du secours d'hiver.

S. M. LA REINE

A L'ASILE OUVRIE
S. M. la Reine Marie a visité hier l'asile des ouvriers et leur jardin d'enfants à Belgrade. A son arrivée la Souveraine a été saluée par M. D. Cvetković, ministre de la Prévoyance sociale, par Mme Stojadinović et les membres du Comité de l'institution. Après une allocution de M. Mišić Sokić, président des fonds d'entretien des institutions ouvrières, S. M. la Reine a visité toutes les salles s'intéressant particulièrement à la santé des enfants et conversant avec eux.

Cette visite royale a causé une grande joie parmi les petits pensionnaires qui ont acclamé Sa Majesté avec tout l'enthousiasme de leur jeune âge.

S. M. LA REINE EN FAVEUR DE LA LIGUE

CONTRE LA TUBERCULOSE
S. M. la Reine Marie a bien voulu recevoir le 27 décembre les représentants de la Ligue contre la tuberculose. Ils ont présenté à Sa Majesté la collection des timbres de la Ligue qui seront mis en vente à l'occasion de la fête du Noël pravoslave. Ceux-ci portent l'effigie de la Reine.

AUDIENCE

S. A. R. le Prince Régent Paul a reçu en audience M. Toai Szirmay, attaché spécial et chef du protocole auprès de la Légation de Yougoslavie à Paris.

A cette occasion, S. A. R. le Prince Régent Paul a bien voulu remettre à M. Szirmay les insignes de commandeur de l'ordre de St. Sava.

La Diplomatie

LE MINISTRE DE FRANCE CHEZ LE MINISTRE DES PTT.

Le ministre de France, M. le comte Robert de Damptierre, s'est rendu auprès du ministre des PTT, M. Kaludžić, avec lequel il s'est entretenu du règlement de la situation concernant la station de TSF à Rakovica qui est exploitée par la Compagnie générale française de TSF.

A LA LEGATION DE BULGARIE

M. le dr. Azev Medovski, secrétaire de la Légation de Bulgarie à Belgrade, vient d'être nommé au Ministère des Affaires étrangères à Sofia. A la Légation de Belgrade a été nommé M. le dr. Hristo Sišmanov.

Distinctions

Une remise solennelle de dédications a eu lieu hier à midi à la Légation de France. Le Président de la République Française a daigné déco-

urer MM. les généraux V. Tomić, S. Tripković, D. Petrović, V. Kostić, D. Živković, P. Aračić, L. Tonić et M. Milicević, MM. les colonels M. Radović, P. Veljković, A. Petrović et B. Naumović, et plusieurs autres officiers de l'armée yougoslave.

S. M. LA REINE

A L'ASILE OUVRIE
S. M. la Reine Marie a visité hier l'asile des ouvriers et leur jardin d'enfants à Belgrade. A son arrivée la Souveraine a été saluée par M. D. Cvetković, ministre de la Prévoyance sociale, par Mme Stojadinović et les membres du Comité de l'institution. Après une allocution de M. Mišić Sokić, président des fonds d'entretien des institutions ouvrières, S. M. la Reine a visité toutes les salles s'intéressant particulièrement à la santé des enfants et conversant avec eux.

Cette visite royale a causé une grande joie parmi les petits pensionnaires qui ont acclamé Sa Majesté avec tout l'enthousiasme de leur jeune âge.

S. M. LA REINE EN FAVEUR DE LA LIGUE

CONTRE LA TUBERCULOSE
S. M. la Reine Marie a bien voulu recevoir le 27 décembre les représentants de la Ligue contre la tuberculose. Ils ont présenté à Sa Majesté la collection des timbres de la Ligue qui seront mis en vente à l'occasion de la fête du Noël pravoslave. Ceux-ci portent l'effigie de la Reine.

AUDIENCE

S. A. R. le Prince Régent Paul a reçu en audience M. Toai Szirmay, attaché spécial et chef du protocole auprès de la Légation de Yougoslavie à Paris.

La Diplomatie

LE MINISTRE DE FRANCE CHEZ LE MINISTRE DES PTT.

Le ministre de France, M. le comte Robert de Damptierre, s'est rendu auprès du ministre des PTT, M. Kaludžić, avec lequel il s'est entretenu du règlement de la situation concernant la station de TSF à Rakovica qui est exploitée par la Compagnie générale française de TSF.

A LA LEGATION DE BULGARIE

M. le dr. Azev Medovski, secrétaire de la Légation de Bulgarie à Belgrade, vient d'être nommé au Ministère des Affaires étrangères à Sofia. A la Légation de Belgrade a été nommé M. le dr. Hristo Sišmanov.

Distinctions

Une remise solennelle de dédications a eu lieu hier à midi à la Légation de France. Le Président de la République Française a daigné déco-

urer MM. les généraux V. Tomić, S. Tripković, D. Petrović, V. Kostić, D. Živković, P. Aračić, L. Tonić et M. Milicević, MM. les colonels M. Radović, P. Veljković, A. Petrović et B. Naumović, et plusieurs autres officiers de l'armée yougoslave.

S. M. LA REINE

A L'ASILE OUVRIE
S. M. la Reine Marie a visité hier l'asile des ouvriers et leur jardin d'enfants à Belgrade. A son arrivée la Souveraine a été saluée par M. D. Cvetković, ministre de la Prévoyance sociale, par Mme Stojadinović et les membres du Comité de l'institution. Après une allocution de M. Mišić Sokić, président des fonds d'entretien des institutions ouvrières, S. M. la Reine a visité toutes les salles s'intéressant particulièrement à la santé des enfants et conversant avec eux.

Cette visite royale a causé une grande joie parmi les petits pensionnaires qui ont acclamé Sa Majesté avec tout l'enthousiasme de leur jeune âge.

S. M. LA REINE EN FAVEUR DE LA LIGUE

CONTRE LA TUBERCULOSE
S. M. la Reine Marie a bien voulu recevoir le 27 décembre les représentants de la Ligue contre la tuberculose. Ils ont présenté à Sa Majesté la collection des timbres de la Ligue qui seront mis en vente à l'occasion de la fête du Noël pravoslave. Ceux-ci portent l'effigie de la Reine.

AUDIENCE

S. A. R. le Prince Régent Paul a reçu en audience M. Toai Szirmay, attaché spécial et chef du protocole auprès de la Légation de Yougoslavie à Paris.

La Diplomatie

LE MINISTRE DE FRANCE CHEZ LE MINISTRE DES PTT.

Le ministre de France, M. le comte Robert de Damptierre, s'est rendu auprès du ministre des PTT, M. Kaludžić, avec lequel il s'est entretenu du règlement de la situation concernant la station de TSF à Rakovica qui est exploitée par la Compagnie générale française de TSF.

A LA LEGATION DE BULGARIE

M. le dr. Azev Medovski, secrétaire de la Légation de Bulgarie à Belgrade, vient d'être nommé au Ministère des Affaires étrangères à Sofia. A la Légation de Belgrade a été nommé M. le dr. Hristo Sišmanov.

Distinctions

Une remise solennelle de dédications a eu lieu hier à midi à la Légation de France. Le Président de la République Française a daigné déco-

urer MM. les généraux V. Tomić, S. Tripković, D. Petrović, V. Kostić, D. Živković, P. Aračić, L. Tonić et M. Milicević, MM. les colonels M. Radović, P. Veljković, A. Petrović et B. Naumović, et plusieurs autres officiers de l'armée yougoslave.

S. M. LA REINE

A L'ASILE OUVRIE
S. M. la Reine Marie a visité hier l'asile des ouvriers et leur jardin d'enfants à Belgrade. A son arrivée la Souveraine a été saluée par M. D. Cvetković, ministre de la Prévoyance sociale, par Mme Stojadinović et les membres du Comité de l'institution. Après une allocution de M. Mišić Sokić, président des fonds d'entretien des institutions ouvrières, S. M. la Reine a visité toutes les salles s'intéressant particulièrement à la santé des enfants et conversant avec eux.

S. M. LA REINE EN FAVEUR DE LA LIGUE

CONTRE LA TUBERCULOSE
S. M. la Reine Marie a bien voulu recevoir le 27 décembre les représentants de la Ligue contre la tuberculose. Ils ont présenté à Sa Majesté la collection des timbres de la Ligue qui seront mis en vente à l'occasion de la fête du Noël pravoslave. Ceux-ci portent l'effigie de la Reine.

AUDIENCE

S. A. R. le Prince Régent Paul a reçu en audience M. Toai Szirmay, attaché spécial et chef du protocole auprès de la Légation de Yougoslavie à Paris.

La Diplomatie

LE MINISTRE DE FRANCE CHEZ LE MINISTRE DES PTT.

Le ministre de France, M. le comte Robert de Damptierre, s'est rendu auprès du ministre des PTT, M. Kaludžić, avec lequel il s'est entretenu du règlement de la situation concernant la station de TSF à Rakovica qui est exploitée par la Compagnie générale française de TSF.

A LA LEGATION DE BULGARIE

M. le dr. Azev Medovski, secrétaire de la Légation de Bulgarie à Belgrade, vient d'être nommé au Ministère des Affaires étrangères à Sofia. A la Légation de Belgrade a été nommé M. le dr. Hristo Sišmanov.

Distinctions

Une remise solennelle de dédications a eu lieu hier à midi à la Légation de France. Le Président de la République Française a daigné déco-

urer MM. les généraux V. Tomić, S. Tripković, D. Petrović, V. Kostić, D. Živković, P. Aračić, L. Tonić et M. Milicević, MM. les colonels M. Radović, P. Veljković, A. Petrović et B. Naumović, et plusieurs autres officiers de l'armée yougoslave.

S. M. LA REINE

A L'ASILE OUVRIE
S. M. la Reine Marie a visité hier l'asile des ouvriers et leur jardin d'enfants à Belgrade. A son arrivée la Souveraine a été saluée par M. D. Cvetković, ministre de la Prévoyance sociale, par Mme Stojadinović et les membres du Comité de l'institution. Après une allocution de M. Mišić Sokić, président des fonds d'entretien des institutions ouvrières, S. M. la Reine a visité toutes les salles s'intéressant particulièrement à la santé des enfants et conversant avec eux.

S. M. LA REINE EN FAVEUR DE LA LIGUE

CONTRE LA TUBERCULOSE
S. M. la Reine Marie a bien voulu recevoir le 27 décembre les représentants de la Ligue contre la tuberculose. Ils ont présenté à Sa Majesté la collection des timbres de la Ligue qui seront mis en vente à l'occasion de la fête du Noël pravoslave. Ceux-ci portent l'effigie de la Reine.

AUDIENCE

S. A. R. le Prince Régent Paul a reçu en audience M. Toai Szirmay, attaché spécial et chef du protocole auprès de la Légation de Yougoslavie à Paris.

La Diplomatie

LE MINISTRE DE FRANCE CHEZ LE MINISTRE DES PTT.

Le ministre de France, M. le comte Robert de Damptierre, s'est rendu auprès du ministre des PTT, M. Kaludžić, avec lequel il s'est entretenu du règlement de la situation concernant la station de TSF à Rakovica qui est exploitée par la Compagnie générale française de TSF.

A LA LEGATION DE BULGARIE

M. le dr. Azev Medovski, secrétaire de la Légation de Bulgarie à Belgrade, vient d'être nommé au Ministère des Affaires étrangères à Sofia. A la Légation de Belgrade a été nommé M. le dr. Hristo Sišmanov.

Distinctions

Une remise solennelle de dédications a eu lieu hier à midi à la Légation de France. Le Président de la République Française a daigné déco-

urer MM. les généraux V. Tomić, S. Tripković, D. Petrović, V. Kostić, D. Živković, P. Aračić, L. Tonić et M. Milicević, MM. les colonels M. Radović, P. Veljković, A. Petrović et B. Naumović, et plusieurs autres officiers de l'armée yougoslave.

S. M. LA REINE

A L'ASILE OUVRIE
S. M. la Reine Marie a visité hier l'asile des ouvriers et leur jardin d'enfants à Belgrade. A son arrivée la Souveraine a été saluée par M. D. Cvetković, ministre de la Prévoyance sociale, par Mme Stojadinović et les membres du Comité de l'institution. Après une allocution de M. Mišić Sokić, président des fonds d'entretien des institutions ouvrières, S. M. la Reine a visité toutes les salles s'intéressant particulièrement à la santé des enfants et conversant avec eux.

S. M. LA REINE EN FAVEUR DE LA LIGUE

CONTRE LA TUBERCULOSE
S. M. la Reine Marie a bien voulu recevoir le 27 décembre les représentants de la Ligue contre la tuberculose. Ils ont présenté à Sa Majesté la collection des timbres de la Ligue qui seront mis en vente à l'occasion de la fête du Noël pravoslave. Ceux-ci portent l'effigie de la Reine.

AUDIENCE

S. A. R. le Prince Régent Paul a reçu en audience M. Toai Szirmay, attaché spécial et chef du protocole auprès de la Légation de Yougoslavie à Paris.

La Diplomatie

LE MINISTRE DE FRANCE CHEZ LE MINISTRE DES PTT.

Le ministre de France, M. le comte Robert de Damptierre, s'est rendu auprès du ministre des PTT, M. Kaludžić, avec lequel il s'est entretenu du règlement de la situation concernant la station de TSF à Rakovica qui est exploitée par la Compagnie générale française de TSF.

A LA LEGATION DE BULGARIE

M. le dr. Azev Medovski, secrétaire de la Légation de Bulgarie à Belgrade, vient d'être nommé au Ministère des Affaires étrangères à Sofia. A la Légation de Belgrade a été nommé M. le dr. Hristo Sišmanov.

Distinctions

Une remise solennelle de dédications a eu lieu hier à midi à la Légation de France. Le Président de la République Française a daigné déco-

urer MM. les généraux V. Tomić, S. Tripković, D. Petrović, V. Kostić, D. Živković, P. Aračić, L. Tonić et M. Milicević, MM. les colonels M. Radović, P. Veljković, A. Petrović et B. Naumović, et plusieurs autres officiers de l'armée yougoslave.

S. M. LA REINE

A L'ASILE OUVRIE
S. M. la Reine Marie a visité hier l'asile des ouvriers et leur jardin d'enfants à Belgrade. A son arrivée la Souveraine a été saluée par M. D. Cvetković, ministre de la Prévoyance sociale, par Mme Stojadinović et les membres du Comité de l'institution. Après une allocution de M. Mišić Sokić, président des fonds d'entretien des institutions ouvrières, S. M. la Reine a visité toutes les salles s'intéressant particulièrement à la santé des enfants et conversant avec eux.

S. M. LA REINE EN FAVEUR DE LA LIGUE

CONTRE LA TUBERCULOSE
S. M. la Reine Marie a bien voulu recevoir le 27 décembre les représentants de la Ligue contre la tuberculose. Ils ont présenté à Sa Majesté la collection des timbres de la Ligue qui seront mis en vente à l'occasion de la fête du Noël pravoslave. Ceux-ci portent l'effigie de la Reine

Un décret-loi sur l'émission des bons de caisse

Le ministre des Finances, M. Leta, a fait des déclarations aux journalistes touchant à la promulgation du décret-loi sur l'émission des bons de caisse.

Le Ministre a dit notamment que le manque de fonds de roulement pour la Trésorerie est la maladie chronique de nos finances publiques. La Trésorerie ne peut être chez nous „le banquier du budget”, comme cela se passe dans les autres pays. Le fardeau qui la charge est d'autant plus lourd qu'elle doit pourvoir, non seulement aux dépenses normales prévues par le budget en cours d'exécution, mais aussi aux engagements des années antérieures et aux dépenses extraordinaires. Cependant, ces dernières années, nos budgets ont été régulièrement déficitaires par suite de la crise.

D'autre part, l'avance provisoire d'un montant de 600.000.000 de dinars dont l'Etat pouvait disposer à la Banque Nationale comme crédit de saison, selon son Règlement, et qui devait jouer le rôle d'un capital de roulement, était „gelée” depuis le mois de mai 1932 et n'a pu être mobilisée ensuite.

Poursuivant, le Ministre dit que cela illustre les difficultés qui pèsent sur la Trésorerie et le budget. Pour ces raisons, l'Etat n'a pas été en état de payer en temps ses nombreux créateurs, (fournisseurs et entrepreneurs). Naturellement cela ralentissait le développement de notre vie économique et dans cette période de dépression économique, on doit ressentir lourdement l'absence d'un capital de roulement auprès de la Banque d'émission.

Ensuite le Ministre dit que le nouveau décret-loi a pour but de ranimer le trafic économique par le paiement des engagements de l'Etat des années antérieures et de renforcer la position de la Trésorerie générale sans faire appel à la Banque d'émission. C'est une opération de crédit sur le marché d'Etat qui se pratique régulièrement, et dans les plus larges proportions, dans les pays les plus ordonnés.

Le Ministre dit qu'en faisant abs-

Les accords postaux de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique

Le ministre des P.T.T., M. Kaludžić, a envoyé des télégrammes de salutations au Ministre des P.T.T. de Tchécoslovaquie et aux ministres compétents roumain, turc et grec à l'occasion de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1936, de l'accord spécial concernant l'ensemble du service postal entre les Etats de la Petite Entente et de l'Entente balkanique.

Le Ministre exprime l'espérance qu'on poursuivra l'œuvre de rapprochement par une collaboration toujours plus étroite.

Les accords qui entrent en vigueur offrent une base au développement futur et prévoient la constitution de comités permanents de spécialistes ayant la tâche de rendre uniformes les services des P.T.T. de ces pays qui seraient représentés dans les organisations internationales.

Règlement de paiement avec l'Allemagne

Dans le but de résoudre les grands difficultés résultant du solde important de notre balance commerciale avec l'Allemagne, le gouverneur de la Banque Nationale, M. Radosavljević, accompagné du chef du département des devises, M. Ljubisavljević, s'est rendu récemment à Berlin où il a conféré avec le ministre de l'Economie nationale, M. Schacht, qui a montré un grand intérêt pour les échanges commerciaux entre l'Allemagne et la Yougoslavie. A cette occasion, on est arrivé à un plein accord en vue d'une liquidation rapide, dans les meilleures conditions, des soldes actuels de clearing pour les échanges de marchandises, ainsi que d'un développement de nos relations avec l'Allemagne en rapport avec la balance de paiement.

A la base de ces pourparlers, le Ministre des Finances, sur la proposition de la Banque Nationale, a pris une nouvelle décision touchant les modalités de paiement avec l'Allemagne.

LES CONSERVES DE POISSON

La difficulté de placer leurs poissons à l'étranger avait mis nos pêcheurs dans une situation économique très difficile. Les fabrications italiennes de conserves de poisson monopolisaient de plus en plus les marchés des pays voisins.

Les sanctions ont provoqué un répit très heureux dans la situation; comme les exportations de poissons d'Italie ont été suspendues, on ressent déjà sur les marchés étrangers le manque de poissons en conserve. Les conserves yougoslaves sont à nouveau vivement demandées.

La situation économique d'après la Banque Nationale

La Banque Nationale yougoslave, dans son rapport sur le troisième trimestre 1935, relève que cette année la reprise économique d'automne aura moins de durée que l'an dernier, à la suite des résultats moins satisfaisants de la récolte, dont les effets économiques et financiers ne manqueront pas de se faire sentir d'ici à la récolte prochaine. „Partant, dit le rapport, l'économie nationale yougoslave disposerà pour son activité des mois prochains d'une base plus réduite, de sorte que ses résultats ne sauraient atteindre ceux de l'an passé.”

Cependant il existe encore un autre profit, le troisième, qui concerne notre marché monétaire et nos crédits. A la Banque Nationale et dans les caisses des établissements financiers restent inutilisés plusieurs centaines de millions et les nouveaux bons de caisse d'Etat représentent un excellent placement. On doit s'attendre à ce que les banques et les particuliers en achètent pour leur portefeuille, le paiement des coupons étant garanti de la façon la plus absolue. L'émission se fera par tranches successives selon les besoins de la Trésorerie, mais strictement dans la limite des 500 millions de dinars. On peut prévoir que pendant l'année 1936 cette marge d'émission sera loin d'être atteinte. La souscription reste entièrement libre sans aucune pression sur le public; souciera uniquement celui qui le voudra.

Terminant, le Ministre dit que le placement de ces bons provoquera une plus grande circulation de l'argent. Le mouvement des capitaux jusqu'alors stériles réduira la thérisation, et l'Etat, en payant ses engagements, remettra de nouveau cet argent en circulation. On peut affirmer sûrement que le placement de l'argent dans ces bons à court terme et entièrement liquide, profitera bien plus aux porteurs et à l'économie nationale qu'à l'Etat lui-même. Enfin cette opération, effectuée dans les cadres d'une politique budgétaire et monétaire rigoureusement saine et prudente, assurera la stabilité de la monnaie nationale.

Notre commerce extérieur

Par rapport aux 11 premiers mois de l'année précédente, l'exportation yougoslave pour la même période 1935 est supérieure pour une somme de 261 millions de dinars ou 7,6%. Notre importation est supérieure, pour la même période de l'année précédente, de 101,9 millions de dinars ou 8,1%.

Ainsi le bilan commercial de 1935 représente un actif de 315,5 millions de dinars. Cet actif est encore supérieur si l'on prend en considération que la Banque Nationale a fait une rentrée d'or de Paris à Belgrade représentant une valeur de quelque 80 millions de dinars. L'exportation yougoslave au mois de novembre n'a pas été importante, l'application des sanctions ayant arrêté notre commerce avec l'Italie.

La fabrication du sucre

La campagne du sucre a commencé dans les fabriques de Belje et d'Osiček vers la mi-septembre et durera une dizaine de jours encore. La fabrique de Belje utilisée jusqu'à présent environ 6.000 wagons de betteraves et doit consommer encore un millier d'autres wagons. La production du sucre sera de 900 wagons. Environ mille ouvriers travaillent dans la fabrique.

La fabrique d'Osiček

La fabrique d'Osiček a produit son côté 800 wagons de sucre, provenant de 6.600 wagons de betterave. Pendant les travaux, 1.000 ouvriers ont été employés dans la fabrique comme à celle de Belje.

Les relations avec la Tchécoslovaquie

Une convention a été conclue, ces jours derniers, entre les monopoles yougoslave et tchécoslovaque. D'après cette convention, la régie des tabacs tchécoslovaques prend l'obligation d'importer par an, durant une période de 25 années, 250 wagons de tabac d'Hercégovine.

La société Prizad

La société Prizad dans son rapport annuel, souligne l'extrême bonne volonté et les facilités qui lui sont accordées aussi bien par les acheteurs tchécoslovaques que par la Banque Nationale de Prague, pour le placement de nos produits agricoles. Ainsi l'amitié fraternelle de nos deux pays sera encore renforcée par des intérêts économiques communs.

LES SANCTIONS DE POISSON

La difficulté de placer leurs poissons à l'étranger avait mis nos pêcheurs dans une situation économique très difficile. Les fabrications italiennes de conserves de poisson monopolisaient de plus en plus les marchés des pays voisins.

Les sanctions ont provoqué un répit très heureux dans la situation; comme les exportations de poissons d'Italie ont été suspendues, on ressent déjà sur les marchés étrangers le manque de poissons en conserve. Les conserves yougoslaves sont à nouveau vivement demandées.

Nouvelles économiques

LE TRAITE DE COMMERCE AVEC LA GRECE

Le traité de commerce provisoire entre les Royaumes de Grèce et de Yougoslavie, conclu le 7 septembre 1935, a été prolongé jusqu'à la fin de janvier 1936.

PROLONGATION DE L'ACCORD YOUGOSLAVO-HONGROIS

Par un échange de notes entre les gouvernements yougoslave et hongrois l'accord commercial du 11 septembre 1934, conclu par les deux pays, est prolongé jusqu'au 30 juin 1936.

RELATIONS TCHECO-YOUGOSLAVES

Pour les onze premiers mois de l'année 1935 les exportations tchécoslovaques en Yougoslavie se chiffrent par 283.789.000 couronnes; les importations yougoslaves par 339.300.000 couronnes. Les exportations yougoslaves en Tchécoslovaquie représentent donc un actif de 45,5 millions de couronnes tchécoslovaques.

LA VOIE FERREE PRIŠTINA-PEĆ

On annonce de Peć que la voie ferrée reliant cette ville à Priština vient d'être terminée après trois années de travaux. C'est le 25 courant que le premier train d'essai arriva à Peć; le 1er avril 1936 la voie sera solennellement inaugurée. Cette construction, effectuée par la Société des Batignolles, mesure 96 kilomètres de longueur.

L'ÉLECTRIFICATION

Au Ministère des Travaux publics un projet de loi est préparé pour l'électrification et l'utilisation de l'énergie électrique. Une section pour l'électrification y sera constituée.

EXPORTATIONS DES HARICOTS

Cette année, la récolte des haricots dans la Banovine du Vardar a été excellente. Les années précédentes Marseille était le principal acheteur et des champs entiers, dans ses environs, ont été ensemencés avec les haricots de Tetovo. Actuellement, les principaux acheteurs sont la Grèce, la Turquie, l'Egypte et même l'Amérique.

LA PRODUCTION DES PRIMEURS

Les besoins de la consommation en primeurs étaient couverts jusqu'à par l'importation d'Italie et, pour une moindre part, d'Espagne. Cependant, au cours de ces dernières années, la Yougoslavie a beaucoup développé la production des primeurs.

LE DRAME DE LA PASSION

Le Drame de la passion d'Armand Godoy, vient de paraître dans les éditions Bernard Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris VI. — Un volume in - 8 couronne: 12 francs.

LE DRAME DE LA PASSION

Le Drame de la Passion d'Armand Godoy, vient de paraître dans les éditions Bernard Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris VI. — Un volume in - 8 couronne: 12 francs.

STATISTIQUE DE LA PECHE

Annuellement la Yougoslavie jette sur le marché 14 millions de kilogrammes de poisson, dont 7 millions de poisson d'eau douce et 7 millions de poisson de mer.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA BULGARIE

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Ljubljana a adressé au Ministre de l'Industrie et du Commerce une proposition pour le développement économique intensif entre la Bulgarie et la Yougoslavie; ainsi que des documents préliminaires tendant à la création d'une Union douanière avec la Bulgarie.

CLEARINGS

D'après le communiqué de la Banque Nationale, le solde actif des créances en clearing de nos exportateurs pour l'Allemagne s'élevait, le 26 décembre 1935, à 382 millions de dinars, pour l'Italie à 178 millions de dinars. Le solde actif en clearing pour la Bulgarie se chiffrait le même jour à 185 millions de dinars et pour la Turquie à 1 million 31.000 dinars.

NOUVEAU BUDGET DE LA VILLE DE BELGRADE

Le maire de la ville de Belgrade, M. Vlada Ilić, a signé le projet du nouveau budget de la municipalité de la ville de Belgrade qui s'élève à 31,5 millions de dinars et qui est inférieur de 9,2 millions de dinars au budget de l'année précédente.

LES GRANDS MAGASINS

D'après une information de bonne source, la Société des grands magasins „Ta-Ta”, dont la centrale est à Belgrade, ouvrira des succursales à Zagreb, Novi-Sad et probablement dans d'autres centres économiques de la Yougoslavie.

LA CRISE DANS L'INDUSTRIE DU BOIS

On demande de Ljubljana que la crise de l'industrie du bois est de plus en plus grande en Slovénie. De nombreux ouvriers ont été licenciés, en raison de l'arrêt complet de l'exportation.

L'AGRANDISSEMENT DU PORT DE SPLIT

En relation avec l'application, depuis le 1er janvier, du nouveau tarif adriatique yougo-tchécoslovaque, la Chambre de Commerce de Split a adressé une pétition au Ministère des Communications demandant que les travaux pour l'agrandissement du port de Split soient entrepris dans le plus bref délai. Non seulement nos intérêts et ceux de la Tchécoslovaquie, mais encore ceux de tous les Etats de la Petite Entente exigent cet agrandissement.

LA SUCRERIE DE ČUPRIJA

La sucrerie serbo-tchécoslovaque de Čuprija a travaillé cette année beaucoup plus longtemps que d'habitude. Tandis que les années précédentes les travaux duraient trois à quatre semaines, la sucrerie a fonctionné depuis le 26 septembre dernier et la campagne a été close le 9 décembre. Elle a porté sur 8.000 wagons de betteraves dont on a obtenu 1.100 wagons de sucre. 1.300 ouvriers y ont trouvé du travail.

BIBLIOGRAPHIE

LES BALKANS

Revue mensuelle, publiée sous les auspices de la Conférence Balkanique à Athènes. Organe de rapprochement interbalkanique.

Dans le numéro Août-Octobre 1935:

— L'évolution politique et sociale de la Turquie kényaliste, par Hans W. Hartmann;

— Les Foires d'échantillons en Bulgarie, par Th. Nedoff;

— Considérations sur les buts de la Banque Balkanique, par C. Petroff;

— Le problème de la Dette publique des Etats balkaniques, par P. B. Derflis;

— La vie politique en Albanie,

Greece, Roumanie, Turquie, Yougoslavie;

— La vie économique en Bulgarie,

Turquie et Yougoslavie; La coopération internationale;

— Le mouvement vers l'Union, etc.

Revue de la Presse

(Suite de la revue de la presse)

En ce qui concerne les entretiens Hitler-Poncet, M. Laval s'est largement expliqué là-dessus pendant le débat de samedi dernier. Le Président du Conseil signala aussi l'entretien qu'il eut à Cracovie avec le général Goering, au cours duquel ils tombèrent d'accord sur la nécessité d'un rapprochement franco-allemand;

Mais ils constatèrent aussi que des difficultés faisaient obstacle à cette réalisation.

Poursuivant, le journal dit que les difficultés en question sont les suivantes: la France défend la thèse de la sécurité collective et de la paix indivisibles, garantie par l'ensemble des Etats, tandis que l'Allemagne, bien qu'elle soit prête à conclure des traités bilatéraux avec la France et la Belgique en reconnaissant l'intangibilité de leurs frontières actuelles, s'oppose à cette thèse, ne voulant pas signer d'accords semblables avec l'Autriche, peut-être pas non plus avec la Tchécoslovaquie, en tout cas pas avec la Lituanie ni la Russie des Soviets.

Aussi la différence est évidente: la France veut la paix avec tous, tandis que l'Allemagne la veut avec l'Europe centrale et orientale. C'est dès là que résultent les discussions sur la portée du Traité franco-russe relativatif à l'assistance mutuelle. Pourtant les termes de cet instrument diplomatique sont clairs: le traité n'entre en vigueur que si l'une ou l'autre des parties contractantes est attaquée.

Ne jetez pas
L'Echo de Belgrade
après l'avoir lu! Faites le lire!

RIDEAUX
Pejić et Valčić Belgrade

ETOFFES D'AMEUBLEMENT
Pejić et Valčić rue Roi Albert 2

TAPIS
Pejić et Valčić
Tél. 28-821